

La réforme de l'Etat, mythe ou réalité ?

« Lorsqu'un président du Conseil veut se faire applaudir, il lui suffit d'annoncer la réforme administrative car personne ne sait ce que cela veut dire » (André Tardieu, président de Conseil en 1929-30 et 1932).

I- Les leçons de l'histoire : réformes réussies et occasions manquées.

A- Les occasions manquées : faiblesse de l'Etat et déchirements historiques.

La Révolution, la défaite de 1870, l'effondrement de 1940 résultent au moins en partie de l'incapacité de l'Etat à se renouveler.

1- Après le grand siècle, crise de l'Etat

- Après le « Grand siècle, âge d'or pour l'Etat, durant lequel, autour de Colbert, la monarchie administrative parvient à un degré d'organisation et d'efficacité qu'aucun autre pays n'avait atteint, l'Etat est en crise à partir du milieu du XVIII^e siècle.
 - *Crise financière* : une fiscalité injuste ne peut alimenter des caisses aux besoins croissants.
 - *Crise morale* : les privilèges et les abus minent la confiance.
 - *Crise politique* : la monarchie absolue a mis fin aux institutions féodales en affaiblissant les grands seigneurs mais, faute de reconnaître véritablement l'éclosion de la bourgeoisie, elle se retrouve sans valeurs à incarner et sans appuis pour la soutenir.
- Certains essayent d'entreprendre les réformes nécessaires. Mais Louis XV cède aux Parlements plutôt que d'écouter Maupeou et Terray. Louis XVI prononce la disgrâce de Turgot puis le renvoi de Necker.

2- Second Empire

A partir de 1860, le virage est pris vers l'Empire libéral. La presse retrouve davantage de liberté, le suffrage est moins contrôlé, le libre-échange s'affirme, la liberté syndicale est reconnue en 1864. Mais les pesanteurs de l'Empire autoritaire demeurent. Emile Ollivier reçoit trop tard la confiance de l'Empereur pour que les progrès accomplis en matière économique trouvent leur traduction politique.

3- III^e République

- De la conquête de la République par les républicains en 1884 jusqu'à la première guerre mondiale, la III^e République accomplit une œuvre considérable : garantie des libertés publiques (presse, réunion, syndicats, association), organisation communale et départementale, séparation des Eglises de l'Etat, enseignement primaire gratuit, laïc et obligatoire.
- Mais après la première guerre mondiale et, plus encore, après la crise des années trente, le régime ne répond plus aux besoins de la société. Instabilité gouvernementale, souveraineté et impuissance du Parlement. Palliatif, les décrets-lois traduisent un profond malaise du régime parlementaire. La loi du 10 juillet 1940, qui confie tous les pouvoirs, y compris le pouvoir constituant, au gouvernement du maréchal Pétain est l'aboutissement fatal de ce déséquilibre.
- **Echecs successifs : démission (1924) d'Alexandre Millerand** qui avait tenté de redonner à la Présidence de la République un poids politique. Les « jeunes turcs », Daladier, Etienne Flandin, Paul-Boncour, Georges Mandel, Jean Zay ne peuvent faire aboutir leurs projets.
- **Seule innovation durable à partir de 1934, installation du président du conseil à l'hôtel Matignon.** Le chef du gouvernement n'est plus nécessairement titulaire d'un département ministériel. Il peut, avec l'aide d'un secrétariat général, se consacrer exclusivement à sa mission de direction du gouvernement.
- **Deux gouvernements mènent toutefois de vraies actions de réforme :**
 - **Gouvernement Poincaré 1926 à 1929.** Suppression du 1/3 des sous-préfectures et des juridictions de première instance. Les conseils de préfecture deviennent **interdépartementaux** (remplacés par les TA en 1953). Leur indépendance est mieux assurée : leur présidence n'est plus exercée par le préfet.
 - **Gouvernement de Léon Blum 1936-1937. Réforme de la Banque de France,** nationalisation des chemins de fer, réformes décisives du droit du travail, semaine de quarante heures, congés payés, délégués du personnel.

→ lorsque l'Etat n'est pas en mesure d'imposer les changements que la société exige, il y a un déchirement social à la clé

B- Ces réformateurs qui ont construit l'Etat

1- Philippe le Bel, roi de France de 1285 à 1314,

Idée d'un Etat construit par le droit vient de Philippe le Bel qui gouverne avec des légistes, **Enguerrand de Marigny, Guillaume de Nogaret.** La monarchie administrative s'affermite et s'affranchit à la fois de la féodalité et de la papauté.

Le **Conseil du Roi**, avec maîtres des requêtes et conseillers d'Etat, incarne le pouvoir central [des titres du CE actuel qui apparaissent alors].

